

# PORTAIL FAMILLE



Bonjour à toutes et tous,

Nous vous rappelons que les conditions d'inscription de la cantine, de la garderie, du mercredi et des vacances scolaires sur le portail famille sont les suivantes:

## Pour la garderie du matin et du soir:

- ▶ Inscription et désinscription la veille jusqu'à minuit.

## Pour la cantine:

- ▶ Inscription et désinscription le lundi minuit de la semaine précédente.

## Pour le mercredi et les vacances scolaires:

- ▶ Inscription et désinscription le lundi minuit de la semaine précédente.

### ● Votre enfant est malade:

- Remboursement sur présentation d'un certificat médical à la mairie (avec un RIB)

### ● Vous avez un imprévu :

- Déclenchement d'une facture
- Facture à régler sur le portail famille

### ● Vous avez désinscrit votre enfant :

- Déclenchement d'un avoir
- Avoir à récupérer lors d'une prochaine inscription

**Bonnes fêtes à tous !!!**

